

PROCES VERBAL
Du 5ème bureau du 24 avril 2024 à 18h30

PRESENTS :	Isabelle Heurtier, Philippe Passot (à partir point 3.2), Jean-Louis Millet, Jean-François Demarchi, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Christian Rochet et Laurent Plaut
EXCUSES :	Claude Mercier et Anne-Christine Donze, Philippe Passot avant point 3.2
ABSENTS :	Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Philippe Passot donne pouvoir à Laurent Plaut avant point 3.2
POUVOIRS :	Soit 10 présents et 3 pouvoirs soit 13 votants jusqu'à la question 3.1 Soit 11 présents et 2 pouvoirs soit 13 votants à partir de la question 3.2

La convocation pour la séance du mercredi 24 avril 2024, datée du 18 avril 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Roland FREZIER se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

1. APPROBATION COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la réunion de bureau du **20 mars 2024** est soumis à l'approbation et approuvé à l'unanimité [résultat du vote : [9 pour, 0 contre, 4 abstentions (Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Roland Frezier et Christian Rochet)].

2. FINANCES

2.1. Réseau Initiative Jura : Participation financière 2023 et adhésion 2024

Initiative Jura intervient pour notre compte dans l'instruction des dossiers présentés au comité local d'engagement.

Il avait été convenu que les collectivités participent sur la base de 540 € par dossier instruit.

En 2023, 8 dossiers ont obtenu un prêt d'honneur sur le territoire de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, à savoir :

- M. Alexandre COLIN : AIL'R Moto (Saint-Claude)
- M. Damien BUDEYRON : DG Carrelage (Les Bouchoux)
- M. Thomas CHEVASSU : Le fournil de Vulvoz (Vulvoz)
- M. Julien HENROTTE : Boucherie Douvres (Saint-Claude)
- Mme Meghane PERRIER: Haut Mets Ghane - Food truck cuisine traiteur (Lajoux)
- M. Franck VALETIC et M. Abdelmalek BENMHAHDI : PJ Martos - Injection de pièces techniques en thermoplastiques (Viry)
- M. Luis DE JESUS SILVA CARDOSO : Bar La P'tite Mousse (Lavans-lès-Saint-Claude)
- M. Mathieu LAVEAU : El Laveau Mathieu - agent d'assurance (Saint-Claude)

La participation 2024 de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude est ainsi fixée à 4 320 €.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire à l'unanimité décide de valider cette demande de participation financière pour un montant de 4 320 € de s'acquitter de la cotisation pour l'année 2024 à hauteur de 175 € et d'autoriser la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération (**résultat des votes 13 pour, 0 contre, 0 abstention**).

2.2. La Maison Pour Tous - Saint-Claude (Chabot) : Approbation d'une garantie d'emprunt pour la réhabilitation BBC de 123 logements

La Maison Pour Tous sollicite la collectivité pour la garantie d'un emprunt d'un montant total de 4 288 344 euros constitué de 2 lignes de prêt, destinés à financer la réhabilitation thermique BBC de 123 logements situés 1-3 rue du commandant Vallin à Saint-Claude.

Cet emprunt a été contracté auprès du Groupe Caisse des Dépôts.

Il présente les conditions suivantes constituées de deux lignes d'affectations :

Montant du prêt	1 660 500 €	2 627 844 €
Caractéristiques	PAM Eco-prêt	PAM Complémentaire
Durée totale du prêt	30 ans	30 ans
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle
Index	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	- 0,25 %	0,6 %
Taux d'intérêt	2,75 %	3,6 %
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
Modalité de révision	DR	DR
Taux de progressivité des échéances	0,5 %	0,5 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360

Après délibération, le bureau communautaire décide de garantir 50 % du montant de cet emprunt pendant toute sa durée et d'autoriser la présidente à signer toutes les pièces nécessaires à cette contractualisation (**résultat des votes 13 pour, 0 contre, 0 abstention**).

2.3. La Maison Pour Tous - Saint-Claude (Chabot) : Approbation d'une garantie d'emprunt pour la réhabilitation BBC de 42 logements

La Maison Pour Tous sollicite la collectivité pour la garantie d'un emprunt d'un montant total de 1 391 849 euros constitué de 2 lignes de prêt, destinés à financer la réhabilitation thermique BBC de 42 logements situés Quartier Chabot, 16 rue du commandant Vallin à Saint-Claude.

Cet emprunt a été contracté auprès du Groupe Caisse des Dépôts.

Il présente les conditions suivantes constituées de deux lignes d'affectations :

Montant du prêt	567 000 €	824 849 €
Caractéristiques	PAM Eco-prêt	PAM Complémentaire
Durée totale du prêt	30 ans	30 ans
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle
Index	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	- 0,25 %	0,6 %
Taux d'intérêt	2,75 %	3,6 %
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)

Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
Modalité de révision	DR	DR
Taux de progressivité des échéances	0,5 %	0,5 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360

Après délibération, le bureau communautaire décide de garantir 50% du montant de cet emprunt pendant toute sa durée et d'autoriser la présidente à signer toutes les pièces nécessaires à cette contractualisation (**résultat des votes 13 pour, 0 contre, 0 abstention**).

3. ECONOMIE

3.1. Politique santé incitative : Mise à jour du règlement d'intervention

Depuis 2022, la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude s'engage activement dans l'élaboration d'une politique de santé incitative à l'égard des professionnels de santé locaux, avec plusieurs objectifs en vue :

- Répondre aux défis liés au vieillissement de la population médicale.
- Anticiper les besoins futurs en professionnels de santé et combler les éventuels déficits.
- Satisfaire la demande croissante de soins de la population et lutter contre la désertification médicale.
- Attirer de nouveaux professionnels de santé sur notre territoire en offrant des conditions attractives, notamment en matière de logement et d'aides financières.
- Renforcer l'offre de santé en accueillant de nouveaux praticiens.

Un règlement d'intervention a été approuvé en avril 2022, mais nécessite des ajustements notamment la prorogation de la date de fin de cette politique jusqu'à fin 2026.

Les ajustements proposés incluent les points suivants :

AIDE AU LOGEMENT

La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude met à disposition des professionnels de santé un logement pour une durée de 6 mois ; il est proposé de supprimer la reconduction pour 6 mois et permettre d'augmenter la rotation des appartements. Les modalités suivantes sont arrêtées :

Professions	Conditions
Médecin généraliste ou spécialiste	Gratuité du loyer pendant 6 mois,
Kinésithérapeute	Gratuité du loyer pendant 6 mois,
Orthophoniste	Gratuité du loyer pendant 6 mois,
Dentiste	Gratuité du loyer pendant 6 mois,

Une participation aux charges sera demandée de 220 euros pour les professionnels soit 55 euros semaine et de 200 euros pour les stagiaires soit 50 € par semaine et une caution de 500 euros est demandée.

Par ailleurs, pour la mise à disposition d'un appartement à un stagiaire ou un étudiant, le logement pourra éventuellement (selon la durée du séjour, la possibilité pour le stagiaire d'être présent lors de la remise de clés, ou en cas de colocation) être attribué au nom du professionnel qui l'accueille ou au nom du regroupement de professionnels correspondant. Lors des inspections initiales et finales, le professionnel de santé qui accueille le stagiaire sera présent et garant pour son stagiaire.

Cette offre est proposée dans la limite des appartements disponibles.

PRIME D'INSTALLATION

A destination des professionnels de santé, une aide de 30 000 € par installation nouvelle sur le territoire de la collectivité avec un engagement à exercer à minima à 40 % d'un temps plein en cabinet libéral sur une durée minimum de 5 ans est mise en place. Ce temps de travail pourra se cumuler avec un autre temps d'activité dans un établissement hospitalier ou un établissement médico-social au sein du territoire Haut-Jura Saint-Claude.

Si ce dernier temps de travail est effectué dans un établissement hospitalier ou un établissement médico-social hors du territoire Haut-Jura Saint-Claude alors l'aide de 30.000€ sera proratisée et le professionnel de santé ne pourra se voir attribuer que 40% de cette aide à l'installation.

Il convient de préciser qu'un premier paiement de 15 000 € sera effectué au cours du 7^{ème} mois suivant l'installation et le second versement au cours du 25^{ième} mois d'installation.

En cas de travail à temps partiel, le montant de l'aide versée sera ajusté en fonction du temps de travail effectif par le biais d'une proratisation correspondante.

Pour un exercice à temps partiel une proratisation sera appliquée. A titre d'exemple, un professionnel de santé travaillant à 80% percevra une prime d'installation globale d'un montant de 24 000 € et les versements seront alors de 2*12 000 euros le premier au cours du 7^{ème} mois suivant l'installation et le second versement au cours du 25^{ième} mois d'installation.

AIDE AUX PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE

Mise en place d'une allocation d'accueil en direction des professionnels de santé qui accueillent des stagiaires de 100 € par semaine, et ce quel que soit le niveau de la personne et dans la mesure où les études engagées correspondent à l'exercice du professionnel. Il est important de spécifier, dans le but d'optimiser le calcul des montants attribués aux professionnels de santé, que l'accueil de stagiaires ou étudiants peut se faire sur une base d'un jour par semaine et non nécessairement sur une semaine entière. Dans ce contexte, la prise en charge s'établit à 20 € par jour, assurant ainsi une équivalence pour tous les jours accueillis, quelle que soit la durée hebdomadaire de l'accueil.

Ce règlement d'intervention, joint à la présente note sera en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2026, et son application sera évaluée et ajustée au besoin pour assurer son efficacité tout au long de cette période.

Après délibération, le bureau communautaire décide à l'unanimité de valider le nouveau règlement d'intervention et d'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération (**résultat des votes 13 pour, 0 contre, 0 abstention**).

ARRIVÉE DE MONSIEUR PHILIPPE PASSOT

3.2. Les Variétés - Saint-Claude : Approbation du plan de financement

Le bar-restaurant Les Variétés situé au cœur de la principale rue commerçante de Saint-Claude, a cessé ses activités. La Maison pour Tous, propriétaire du local, a souhaité le mettre en vente. Dans le cadre de la revitalisation du centre-ville de Saint-Claude, notamment à travers l'initiative du programme Petite Ville de Demain, il apparaît crucial de maintenir cette activité. C'est pourquoi la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude a souhaité acquérir le local, le rénover et le mettre à la disposition d'une équipe prête à relancer cette activité. L'acte de vente a été régularisé le 28 février 2024.

Lors de sa réunion du 7 juin 2023, le bureau communautaire a approuvé le plan de financement associé à cette opération, qui comprend un montant estimé des travaux à 80 000 € HT tenant compte des interventions nécessaires pour mettre le bâtiment aux normes, notamment en matière d'électricité, de menuiserie et de

rénovation intérieure. Après réception des devis, le coût total des travaux s'élève à 94 733,43 € et modifie le plan de financement comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant HT
Acquisition	230 000,00 €	DETR	30%	75 670,03 €
Frais de notaire	11 500,00 €	Loyers	25%	84 000,00 €
TOTAL ACQUISITION	241 500,00 €	Fonds de restructuration des locaux d'activité	5%	12 611,67 €
Démontage	11 900,00 €	Autofinancement	40%	163 951,73 €
Électricité	19 717,00 €	TOTAL	100%	336 233,43 €
Menuiserie	13 311,02 €			
Plafond et mur	32 125,87 €			
Sol et faïence	17 679,54 €			
TOTAL TRAVAUX	94 733,43 €			
TOTAL PROJET	336 233,43 €			
<i>Base subventionnable</i>	252 233,43 €			

Par ailleurs, nous pourrions également être éligibles au Fonds de Restructuration des Locaux d'Activité.

Par conséquent et après en avoir délibéré, le bureau communautaire décide d'approuver le nouveau plan de financement, de demander une subvention de 75 670,03 € au titre de la DETR, de solliciter une subvention de 12 611,67 € auprès du Fonds de Restructuration des Locaux d'Activité ainsi que d'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision et à engager cette opération sans présager des subventions à intervenir (**résultat des votes 13 pour, 0 contre, 0 abstention**).

3.3. Les Variétés - Saint-Claude : Approbation de la convention de mise à disposition et du projet de bail commercial en vue de la réouverture d'un bar-brasserie

Des pourparlers ont été engagé avec Messieurs Julien BENOIT, Anthony CATHALDO et François ESTEVES-GOMES désireux de réouvrir un BAR-BRASSERIE dans les locaux aujourd'hui libres de toute occupation, dépendant d'un immeuble situé à SAINT-CLAUDE - 45 Rue du pré dénommé « Les Variétés » soumis au statut de la copropriété, cadastré section AO n°28 et formant le lot numéro un (1). Aucune autre demande ne nous est parvenue en ce sens à ce jour.

Aussi, il est proposé au bureau :

- **De valider la candidature de reprise portée par Messieurs Julien BENOIT, Anthony CATHALDO et François ESTEVES-GOMES,**
- Compte tenu des délais d'instructions nécessaires et relatifs aux demandes d'autorisations administratives à l'occasion de la réouverture d'un établissement destiné à recevoir du public (et fermé depuis plusieurs mois), **d'approuver la signature d'une convention de mise à disposition gratuite des locaux par la CCHJSC au profit des porteurs de projet** (ou toute personne morale qu'ils se substitueraient) pour permettre aux porteurs de projet de réaliser les agencements et aménagements nécessaires à l'activité de BAR-BRASSERIE pour une durée qui s'achèvera à la première des deux dates ci-après :
 - o soit la date effective de commencement de l'activité,
 - o soit la date de déclaration auprès de la maire de SAINT-CLAUDE fixant le début de l'exploitation de la licence de débit de boissons de 4ème catégorie dite licence IV ou grande licence,
 - o Le tout dans la limite de HUIT (8 mois) à compter de la signature de convention.

La convention étant stipulée à titre gratuit, il ne sera pas demandé de loyer. Le bénéficiaire sera exempt des charges et taxes locatives récupérables.

Par ailleurs, à titre de condition sine qua non, il sera stipulé dans la convention de mise à disposition, **une promesse de bail commercial au profit des porteurs de projets (ou toute personne morale qu'ils se substitueraient) portant sur les locaux ci-dessus désignés :**

Les principales caractéristiques du bail commercial seront les suivantes :

- durée de 9 ans qui commencera à courir à compter de la date d'expiration de la convention.
- le bail sera dressé par acte authentique aux frais des porteurs de projet par le notaire de leur choix.
- Le loyer sera non soumis à TVA est fixé pendant les 6 premières années : 1.400€ HT/ mois, révisable chaque année.
- Une promesse de vente est également consentie à compter de la 6^{ème} année et en cas de non-régularisation de l'acte de vente au cours de la 6^{ème} année, le loyer s'élèvera à compter du début de la 7^{ème} année jusqu'à l'expiration de la 9^{ème} et dernière année du bail (ou jusqu'à la régularisation de l'acte de vente des locaux au profit des porteurs de projets avant cette dernière date) : à 3.000€ HT / mois, outre les charges locatives récupérables en ce compris la taxe foncière. Pour maintenir au loyer venant d'être défini, son équivalence avec sa valeur actuelle, cette somme de 3.000€ sera ajustée au 1^{er} jour de la 7^{ème} année en fonction de l'indice de référence des loyers commerciaux publiés par l'INSEE.
- Puis les loyers de la 8^{ème} et 9^{ème} seront revalorisés à chaque date anniversaire d'effet du bail en fonction de l'indice de référence des loyers commerciaux publiés par l'INSEE.

Pour la promesse de vente des locaux, la régularisation de l'acte de vente au profit du locataire ne pourra intervenir qu'entre le premier jour de la sixième (6^{ème}) année du bail et le dernier jour de la neuvième (9^{ème}) année du bail et sous condition du paiement de la totalité des loyers et charges des cinq (5) premières années du bail (soit 60 mois). A défaut de régularisation de l'acte de vente dans ce délai, la promesse de vente des murs deviendra caduque.

Le prix de vente des locaux commerciaux sera déterminé selon la formule mathématique suivante et correspondra au prix d'achat des locaux commerciaux par la CCHJSC, en date du 28 février 2024 soit 230.000€,

- Majoré :
 - des frais d'acquisition payés par la CCHJSC,
 - du coût des travaux payés par la CCHJSC, arrondi et limité à la somme de quatre-vingt-quinze mille euros (95.000€)
 - de la TVA non compensée par l'Etat sur le coût des travaux payés par la CCHJSC,
- Diminué :
 - du montant des subventions obtenues par la CCHJSC
 - du montant des loyers (hors charges) réellement payés, limité à titre forfaitaire aux soixante (60) premiers mois de loyers HT

De plus, un pacte de préférence trentenaire au profit de la CCHJSC en cas de vente des locaux par le locataire devenu propriétaire des murs, est instauré ainsi qu'un pacte de préférence au profit de la CCHJSC en cas de vente du fonds de commerce par le locataire non-propriétaire des murs.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire décide à l'unanimité (**résultat des votes 13 pour, 0 contre, 0 abstention**) de :

- Valider la candidature de reprise portée par Messieurs Julien BENOIT, Anthony CATHALDO et François ESTEVES-GOMES,
- Approuver la signature d'une convention de mise à disposition gratuite des locaux par la CCHJSC dans les conditions sus citées,

- Valider la mise en place d'un bail commercial dans les dans les conditions sus citées,
- Approuver les pactes de préférence proposés,
- Autoriser la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération aux charges et conditions ci-dessus que la présidente pourra modifier ou compléter et sous toutes celles autres qu'elle jugera convenable.

4. TOURISME

4.1. Office de Tourisme : Approbation des tarifs

Il est proposé de regrouper au sein d'une même délibération la grille tarifaire complète du service Office de tourisme : tarifs des produits de la boutique, tarifs réservés aux « socioprofessionnels revendeurs », tarifs des expéditions, tarifs des visites guidées.

Les tarifs indiqués sont en TTC.

Les tarifs des visites guidées ont été revus à la hausse pour les scolaires et les tarifs réduits, de manière à avoir une cohérence avec les prix pratiqués par les autres services.

Les prix des topoguides de randonnées hors topoguides édités par la CCHJSC et des cartes IGN ont été mis à jour selon les nouveaux prix publics (décisions 02-2024 du 08/01/2024 et 03-2024 du 15/01/2024).

Les prix réservés aux revendeurs « socioprofessionnels » ont été ajustés pour une meilleure cohérence.

Les tarifs d'expédition ont été mis à jour également (décision 06-2024 du 25/01/2024).

Aussi, il est proposé au bureau communautaire de valider les tarifs suivants :

1. VISITES GUIDÉES DE L'OFFICE DE TOURISME

I. CATÉGORIE D'ÂGE

Bambin	Jeune	Adulte
Moins de 6 ans	De 6 à 15 ans	À partir de 16 ans

II. TARIFS POUR LES INDIVIDUELS

Catégorie	Conditions d'accès	Tarif
Bambin	Moins de 6 ans	Gratuit
Jeune	De 6 à 15 ans	7,00 €
Adulte	À partir de 16 ans	8,50 €
Chômeur	Sur présentation d'un justificatif	7,00 €
Personne en situation de handicap	Sur présentation d'un justificatif	7,00 €
Étudiant	Sur présentation d'un justificatif	7,00 €
Carte Avantage Jeune	Sur présentation de la carte	7,00 €

III. TARIFS POUR LES GROUPES

Groupe constitué de minimum 20 personnes.

Toute demande spécifique fera l'objet d'une convention séparée.

1) Groupe

	<u>Visite Cathédrale</u>	<u>Visite de ville</u>	<u>Visite demi-journée</u>
Tarif par personne en groupe	7,00 €	7,00 €	12,00 €
Accompagnateur (limité à 1 par groupe)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Chauffeur de bus (limité à 1 par groupe)	Gratuit	Gratuit	Gratuit

2) Scolaires du territoire Haut-Jura Saint-Claude

	<u>Visite Cathédrale</u>	<u>Visite de ville</u>	<u>Visite demi-journée</u>
Tarif par personne en groupe	5,00 €	5,00 €	9,00 €
Accompagnateur (1 par classe)	Gratuit	Gratuit	Gratuit

2. PRODUITS BOUTIQUE OFFICE DE TOURISME

Produit	Prix de vente public TTC
AVENTURE JEU Anglais – Le Secret de la Roche Bleue	15,00 €
AVENTURE JEU Français – Le Secret de la Roche Bleue	15,00 €
AVENTURE JEU Anglais – Les Mystérieux Carrés Rouges	15,00 €
AVENTURE JEU Français – Les Mystérieux Carrés Rouges	15,00 €
PACK 2 AVENTURE JEU – Français	25,00€
PACK 2 AVENTURE JEU – Anglais	25,00€
C.CHAPAL - Carte Postale Pipe	2,00 €
C.CHAPAL - Carte Postale Rando	2,00 €
C.CHAPAL - Carte Postale Ski	2,00 €
CARTE IGN 3327ET - Morez/Les Rousses	13,90 €
CARTE IGN 3327OT - St-Claude/Vouglans	13,90 €
CARTE IGN 3328 OT - Crêt de la Neige	13,90 €
CARTE IGN GTJ	9,10 €
CARTE IGN Parc Naturel Régional	8,00 €
CARTE Le Jura à Vélo	6,00 €
CARTE POSTALE	0,50 €
CARTE POSTALE – petit format	0,50 €
CARTE POSTALE – grand format	1,00 €
CARTE POSTALE BOIS - CHAMOIS	3,50 €
CARTE POSTALE BOIS - FAON	3,50 €
CARTE POSTALE BOIS - HUSKY	3,50 €
CARTE POSTALE BOIS - LYNX	3,50 €
CARTE POSTALE BOIS - RENARD	3,50 €
CRAYON DE PAPIER - CHAMOIS	4,00 €
CRAYON DE PAPIER - HUSKY	4,00 €
CRAYON DE PAPIER - LYNX	4,00 €
JETON Borne Camping-Car	2,00 €
LIVRE Nicolas GASCARD – Wild Light Jura	35,00 €
MARQUE-PAGE - En Bois - HUSKY	5,00 €
MARQUE-PAGE - En Bois - LYNX	5,00 €
MONNAIE DE PARIS	3,00 €
MUG ÉTÉ - Cascade Hermine	8,00 €
MUG ÉTÉ - Cascade R-G	8,00 €
MUG ÉTÉ - Pont Hermine	8,00 €
MUG ÉTÉ - Pont R-G	8,00 €
MUG HIVER - Hermine	8,00 €
MUG HIVER - Rouge-Gorge	8,00 €
ŒIL DE MOUCHE	7,00 €
PELUCHE LYNX - 13 cm	10,00 €

PELUCHE LYNX - 20 cm	15,00 €
PHOTOCOPIE A3 Couleurs	1,00 €
PHOTOCOPIE A3 N&B	0,60 €
PHOTOCOPIE A4 Couleurs	0,50 €
PHOTOCOPIE A4 N&B	0,30 €
PORTE-CLÉS PELUCHE - CHAMOIS	7,00 €
PORTE-CLÉS PELUCHE - HUSKY	7,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE - Aigue-Marine	9,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE - Améthyste	9,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE - Diamant	9,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE - Émeraude	9,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE - Rose	9,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE - Rubis	9,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE - Saphir	9,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE - Topaze	9,00 €
SAC EN TOILE - ÉTÉ	7,00 €
SAC EN TOILE - HIVER	7,00 €
TOPO - Échappée Jurassienne	16,40 €
TOPO - Escalade	25,00 €
TOPO - GTJ à pied	18,40 €
TOPO - GTJ Raquettes	10,00 €
TOPO - GTJ Ski de Fond	16,00 €
TOPO - Jura à Pied	16,40 €
TOPO - PNR à pied	16,39 €
TOPO - VTT Jura	19,95 €
TOPO CCHJSC - Randonnée Pédestre	8,00 €
TOPO CCHJSC - Raquettes	8,00 €
TOPO CCHJSC - Trail	8,00 €

3. TARIFS DE REVENTE DES PRODUITS BOUTIQUE OFFICE DE TOURISME

Produits	Prix Public de vente	Prix de vente réservé aux socioprofessionnels revendeurs
AVENTURE JEU Anglais – Le Secret de la Roche Bleue	15,00 €	13,00 €
AVENTURE JEU Français – Le Secret de la Roche Bleue	15,00 €	13,00 €
AVENTURE JEU Anglais – Les Mystérieux Carrés Rouges	15,00 €	13,00 €
AVENTURE JEU Français – Les Mystérieux Carrés Rouges	15,00 €	13,00 €
TOPO CCHJSC – Randonnées Pédestre	8,00 €	6,00 €
TOPO CCHJSC – Trail	8,00 €	6,00 €
TOPO CCHJSC – Raquettes	8,00 €	6,00 €
MUG été - Cascade Hermine	8,00 €	6,00 €
MUG été - Cascade Rouge-Gorge	8,00 €	6,00 €
MUG été - Pont Hermine	8,00 €	6,00 €
MUG été - Pont Rouge-Gorge	8,00 €	6,00 €
MUG Hiver - Hermine	8,00 €	6,00 €
MUG Hiver - Rouge-Gorge	8,00 €	6,00 €
SAC EN TOILE - été	7,00 €	5,50 €
SAC EN TOILE - Hiver	7,00 €	5,50 €

4. TARIFS EXPÉDITIONS

LETTRE VERTE SUIVIE FRANCE	
Lettre de 1g à 20g	1,58 €
Lettre de 21g à 50g	2,30 €
Lettre de 51g à 100g	3,12 €
Lettre de 101g à 250g	4,80 €
Lettre de 251g à 500g	6,44 €
Lettre de 501g à 1kg	8,05 €

COLISSIMO FRANCE	
Colissimo de 1g à 2kg	12,96 €
Colissimo de 2,01kg à 4kg	17,85 €

LETTRE PRIORITAIRE INTERNATIONALE + SUIVI	
Lettre de 1g à 20g	4,45 €
Lettre de 21g à 50g	5,65 €
Lettre de 51g à 100g	6,30 €
Lettre de 101g à 250g	10,65 €
Lettre de 251g à 500g	14,03 €
Lettre de 501g à 1kg	19,15 €

COLISSIMO INTERNATIONAL	
Colissimo de 1g à 250g	9,31 €
Colissimo de 251g à 500g	14,19 €
Colissimo de 501g à 1kg	20,94 €
Colissimo de 1,01g à 2kg	26,44 €

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire décide d'approuver les tarifs proposés ci-dessus, de charger la Présidente, par voie de décision, de créer, modifier et supprimer les tarifs ci-dessus et d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération (**résultat des votes 13 pour, 0 contre, 0 abstention**).

5. CULTURE

5.1. Médiathèque – Sollicitation de subventions DGD et DRAC – ACQUISITION ORDINATEURS 2024

Considérant que le concours particulier "Bibliothèques" de la dotation générale de décentralisation vise à développer un réseau d'équipements de qualité et permet de soutenir les investissements consentis par les collectivités territoriales en faveur de leurs bibliothèques, notamment l'équipement informatique et l'acquisition de véhicules de service,

Le bureau communautaire décide d'approuver l'acquisition de 6 postes informatiques internes de 2 ordinateurs portables pour le public, de **solliciter une subvention** de l'Etat au titre du concours particulier "Bibliothèques" de la dotation générale de décentralisation et de la DRAC Bourgogne Franche-Comté, d'approuver le plan de financement ci-après :

	Dépenses			Recettes	
	Montant HT	TVA	Coût TTC		
Le Dôme - Postes pro internes	6 173,00 €	1 879,80 €	8 052,80 €	CCHSC	4 072,39 €
Le Dôme - portables publics	1 945,00 €	389,00 €	2 334,00 €	Fonds de compensation de la TVA	2 274,16 €
Ecotaxe	26,78 €	5,36 €	32,14 €	Etat - DGD	4 072,39 €
Total	8 144,78 €	2 274,16 €	10 418,94 €		10 418,94 €

Et d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces investissements (**résultat des votes 13 pour, 0 contre, 0 abstention**).

5.2. Médiathèque – Sollicitation de subventions DGD et DRAC – ACQUISITION VEHICULE DESSERTE 2024

Considérant que le concours particulier "Bibliothèques" de la dotation générale de décentralisation vise à développer un réseau d'équipements de qualité et permet de soutenir les investissements consentis par les collectivités territoriales en faveur de leurs bibliothèques, notamment l'équipement informatique et l'acquisition de véhicules de service,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré décide d'approuver l'acquisition d'un véhicule de desserte, de **solliciter une subvention** de l'Etat au titre du concours particulier "Bibliothèques" de la dotation générale de décentralisation et de la DRAC Bourgogne Franche-Comté, d'approuver le plan de financement ci-après :

Intitulé de l'action	Matériel	Coût HT	Montant TVA	Coût TTC	Recettes			Calendrier
					CCHJSC	Fonds de compensation de la TVA	Etat-Concours particulier pour les bibliothèques	
					HT		HT	
Véhicule Navette Médiathèque - Utilitaire électrique	Véhicule	29 643,75 €	5 928,75 €	35 572,50 €	14 821,88 €	5 928,75 €	14 821,88 €	Acquisition au 1er semestre 2024
	Options et accessoires	875,00 €	175,00 €	1 050,00 €	437,50 €	175,00 €	437,50 €	
	Total suppléments	287,09 €	57,42 €	344,51 €	143,55 €	57,42 €	143,55 €	
		30 805,84 €	6 161,17 €	36 967,01 €	15 402,92 €	6 161,17 €	15 402,92 €	

Et d'autoriser la Présidente à signer tout document relatif/ toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces investissements (**résultat des votes 13 pour, 0 contre, 0 abstention**).

5.3. Médiathèque : Subvention DRAC – Appel à projets Langue Française

Le ministère de la Culture a reconduit l'appel à projets « Action culturelle et langue française » sur tout le territoire afin de lutter contre les inégalités d'accès à la langue française et à la culture.

En lien avec les ateliers d'apprentissage du français proposés au Dôme, au regard de l'épanouissement et de la cohésion constatée lors de précédents projets culturels autour de la langue française, il est envisagé de s'appuyer sur cet appel à projets pour pérenniser des propositions d'ateliers durant les vacances scolaires. Ces ateliers visent à valoriser les apprenants, les progrès accomplis, leurs langues d'origine, à l'occasion de restitutions publiques.

Ils seront animés par des intervenants ayant déjà travaillé avec ces adultes allophones (éveil corporel, chant, conte, dessin...).

Dépenses		Recettes	
Intervenants extérieurs	4 760 €	CCHJSC	1 693 €
Publicité	100 €	CCHJSC - Convention Saute-Frontière 2025	540 €
Charges de personnel	893 €		
Autres charges courantes	700 €	DRAC Action culturelle et	4 220 €
Contribution volontaire en natu	828 €	langue française	
		Bénévolat	828 €
Total	7 281 €		7 281 €

Après en avoir délibéré le bureau communautaire valide la mise en place de ce projet culturel à destination des publics allophones, d'approuver le plan de financement ci-dessus et d'autoriser la Présidente à signer tout document relatif/ toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération (**résultat des votes 13 pour, 0 contre, 0 abstention**).

5.4. Médiathèque : Subventions Cité Educative 2024

La Sous-Préfecture de Saint-Claude, les services de l'Éducation Nationale et la Ville de Saint-Claude coordonnent le label « Une Cité Éducative à Saint-Claude ».

Ce label mis en place en 2022 vise à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes de 3 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire, au travers d'une mobilisation coordonnée des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : services de l'État, des collectivités, associations, habitants.

1. **Le lien parents-enfants au travers de la lecture, prolongement et déploiement**

La médiathèque Le Dôme s'est engagée avec la Maison de la Petite enfance de Saint-Claude sur un programme d'actions auprès des parents des enfants accueillis à la crèche. Il a été décliné en 2022 et 2023 : rencontres personnalisées avec les enfants et les parents, lectures d'histoires pour les tout petits à la crèche, au Dôme, invitations aux spectacles dédiés à la petite enfance à l'automne, etc.

Ses objectifs :

- sensibiliser les familles à l'importance du livre dès le plus jeune âge, à ce temps de partage qu'offre la lecture.
- décomplexer les parents par rapport à la lecture, la possibilité de lire autrement (chanter, inventer son histoire dans une autre langue), les initier à la lecture à son enfant.
- participer à réduire les inégalités d'accès à la culture et à la prévention de l'illettrisme.

Afin de pérenniser ce « projet lecture et petite enfance », développer de nouveaux partenariats (PMI – Maison départementale des Solidarités), et renforcer les propositions faites autour des bébés lecteurs tout au long de l'année, la médiathèque Haut-Jura Saint-Claude sollicite une nouvelle subvention Cité Educative.

Budget prévisionnel		Recettes	
Matières et fournitures	0€	Cité Educative	5 900 €
Autres services extérieurs	5 900 €		
Communication	200 €	Communauté de communes HJSC	1 729 €
Charge des personnes internes	2 565 €	Ville de Saint-Claude	1036 €
Total	8 665 €	Total	8 665 €

2. **Des Livres à soi : le livre jeunesse vecteur d'inclusion sociale et de soutien à la parentalité**

La médiathèque Le Dôme sollicite auprès de la Cité Educative un complément de financement permettant de prendre en charge le temps de travail effectué par Lise Truptil, enseignante sur le dispositif O.E.P.R.E. (Ouverture de l'école aux parents pour la réussite des élèves) sur le quartier des Avignonnets.

La mobilisation de Mme Truptil sur l'animation des ateliers « Des Livres à soi » permet une continuité relationnelle avec les familles.

Budget prévisionnel	Recettes
---------------------	----------

Autres services extérieurs	1 620 €	Cité Educative	1 080 €
Formation (14h)	420 €		
Réunions de préparation (4h)	120 €	CCHJSC	0 €
Préparation et animation des ateliers (12h)	720 €	Education nationale (OEPRE)	540 €
Accompagnement sortie Salon du livre (6h)	360 €		
Total	1 620 €	Total	1 620 €

Après délibération, le bureau communautaire décide à l'unanimité (**résultat des votes 13 pour, 0 contre, 0 abstention**) de :

- Valider le projet « Lecture et petite enfance », d'approuver son plan de financement et la sollicitation de subventions auprès de la Cité Educative de Saint-Claude, et d'autoriser la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.
- Valider la sollicitation d'une subvention auprès de la Cité Educative de Saint-Claude pour le projet « Des Livres à soi », en complément de la subvention allouée par la DRAC Bourgogne Franche-Comté.

5.5. Médiathèque : Subvention Conférence des Financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées

La Conférence des Financeurs du Jura pour la Prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées a reconduit son appel à projets pour 2024/2025.

Les accueils privilégiés mensuels mis en place depuis 2022 à destination des usagers de plus de 60 ans au Dôme ont rencontré leur public (8 à 15 personnes par séance) et ont été déclinés en alternance sur plusieurs sites (Saint-Claude, Saint-Lupicin et Viry) en 2023, grâce au financement d'interventions assurées par des prestataires extérieurs (ateliers manuels, ludothèque, conférence, etc).

Le réseau des médiathèques du Haut-Jura souhaite pérenniser ces séances mensuelles au Dôme, les séquences trimestrielles sur les antennes, et développer de nouvelles propositions sur les points de lecture de Chassal-Molinges, La Pesse et Septmoncel - Les Molunes, en s'appuyant sur les bénévoles et les prestataires extérieurs financés par l'appel à projet.

Budget prévisionnel		Recettes	
Matières et fournitures	700,00	Conférence des Financeurs	8 480,00
Autres services extérieurs	7 780,00		
		Communauté de communes HJSC	1 900,00
Charge des personnes internes	2 452,00		
Animation	1 400,00	Bénévolat	552
Coordination	100		
Frais de structure	400		
Personnel bénévole	552		
Total	10 932,00	Total	10 932,00

Après délibération, le bureau communautaire décide à l'unanimité (**résultat des votes 13 pour, 0 contre, 0 abstention**) de valider la mise en place de ce projet culturel à destination des publics âgés de plus de 60 ans, d'approuver ce plan de financement et d'autoriser la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

5.6. Médiathèque : Subvention DRAC – Lecture Loisirs

Dans le cadre de la stratégie « Lecture et Territoires », des moyens d'action au niveau national sont mobilisés depuis 2024 pour développer le goût de la lecture dans les accueils périscolaires (matin, pause méridienne, soir et mercredi) et extrascolaires (centres aérés, centres de vacances, colonies).

L'objectif :

- Favoriser le goût de lire dans les lieux d'accueil de loisirs des enfants de 6 à 12 ans
- Favoriser la formation des animateurs périscolaires, des centres de loisirs et des centres de vacances

Le réseau des médiathèques Haut-Jura Saint-Claude s'appuie sur une équipe de bibliothécaires et un réseau de bénévoles dynamiques, qui s'investit d'ores et déjà auprès des centres de loisirs de son territoire.

Il a formalisé en 2023 un partenariat avec la Ligue de l'enseignement du Jura visant à développer et promouvoir le dispositif Lire et Faire Lire sur le Haut-Jura.

En s'inscrivant sur l'appel à projets « Lecture loisirs », l'objectif est de permettre de développer les actions déjà conduites, et de mettre en place de nouvelles propositions auprès des structures d'accueil périscolaires et des centres de loisirs non touchés jusqu'ici.

La participation des communes et de la collectivité s'entend en termes de mobilisation du personnel et des bénévoles, sur la formation Lecture à voix haute, l'accueil et l'animation des séances.

Dépenses		Recettes	
Matières et fournitures	450,00	DRAC - Subvention Lectures loisirs	3 710,00
Autres services extérieurs	2 000,00		
Formatrice Lecture voix haute		Communauté de communes HJSC	660,00
Charge des personnels	9 870,00	Communes	4110
Coordination	1 320,00	Valorisation Bénévolat	3840
Animateurs Centres de loisirs	4110		
Frais de déplacement	600		
Personnel bénévole	3840		
Total	12 320,00	Total	12 320,00

Après délibération, le bureau communautaire décide à l'unanimité (**résultat des votes 13 pour, 0 contre, 0 abstention**) de valider la mise en place de ce projet culturel à destination des centres de loisirs, d'approuver ce plan de financement et d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

5.7. Musée de L'Abbaye : Choix du commissariat scientifique de l'exposition L'Orient des voyageuses 1895 - 1944 du Maroc à l'Indochine (28.06.2024 – 5.01.2025)

L'exposition *L'Orient des voyageuses 1895 – 1944 du Maroc à l'Indochine* se place dans la continuité d'une exposition intitulée « Artistes voyageuses, l'appel des lointains » qui a été présentée au Palais Lumière d'Evian du 11 décembre 2022 au 21 mai 2023, puis au musée de Pont-Aven du 24 juin au 5 novembre 2023. L'exposition présentée à Saint-Claude demeure dans la suite des deux premiers volets en présentant les œuvres de femmes artistes qui ont bénéficié, de la fin du 19^{ème} siècle à la première moitié du 20^{ème} siècle, d'une bourse de voyage pour créer des dessins et peintures. L'exposition au musée de l'Abbaye accentuera sensiblement le choix des œuvres autour de trois grandes destinations : l'Afrique du Nord (Tunisie, Maroc, Algérie), l'Asie (Indochine) et l'Inde.

Pour mener à bien ce projet d'exposition, le choix s'est porté sur **Arielle Pelenc** qui a travaillé pendant deux ans sur cette thématique de recherche. La carrière d'Arielle Pelenc a été ponctuée par différents postes dans le domaine des musées et des arts plastiques : directrice du département art contemporain du musée des beaux-arts de Nantes, directrice du musée départemental d'art contemporain de Rochechouart, conseillère pour les arts plastiques et pour les musées de la DRAC de Haute Normandie et à la DRAC des Hauts-de-France, critique d'art et commissaire d'exposition indépendante. Elle est également Chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres.

Descriptif de ses missions de commissariat pour l'exposition

Proposition d'un sujet d'exposition avec son concept scientifique, d'une liste d'œuvres détaillées incluant les contacts des propriétaires, les recherches documentaires nécessaires à la préparation de l'exposition, la proposition d'un parcours dans l'exposition validé par la direction du musée, la rédaction des textes, la participation à la promotion de l'exposition par la réalisation d'une conférence, de visites commentées lors du vernissage, du point presse et pour les médiateurs culturels.

Après délibération, le bureau communautaire décide de valider le choix de la commissaire de l'exposition L'Orient des voyageuses, du Maroc à l'Indochine (1895 – 1944), d'acter la rémunération de ce commissariat à hauteur de 8000 euros TTC et la prise en charge des frais d'hébergement, nourriture et transports à hauteur de 1500 euros TTC maximum et d'autoriser la présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération **[résultat des votes 12 pour, 0 contre, 1 abstention (Jean Louis Millet)]**.

5.8. Musée de L'Abbaye : Résidence artistique du peintre Laurent PROUX

Le musée de l'Abbaye s'investit depuis plusieurs années dans le soutien à la création contemporaine, en accueillant des artistes et en exposant des jeunes figures de l'art contemporain. En 2024, le musée a choisi d'inviter l'artiste Laurent Proux à une résidence de travail dans le Haut-Jura qui sera suivie d'une exposition en 2025. Ce jeune artiste peintre est diplômé de l'école des beaux-arts de Lyon depuis 2006 et représenté par la galerie Sémiose à Paris.

Le travail de peinture de Laurent Proux a pour sujet le corps humain, et, dans de nombreuses peintures, le corps au travail et le geste de l'ouvrier. Il a peint des sujets d'usines à différentes échelles (la PIC de la poste du Bois-d'Arcy, des retouceries à Paris et à Berlin, des usines industrielles du secteur de l'automobile, Ford Rouge à Détroit, l'usine de textile Guigou à Saint-Rambert d'Albon...).

Dans le cadre de sa résidence au musée de l'Abbaye, Laurent Proux réalisera un portrait de la ville de Saint-Claude et de son territoire au travers de ses ouvriers(ères) au travail, mettant en lumière l'histoire industrielle présente de la vallée et l'héritage social jurassien qui rend ce territoire si singulier.

Après délibération, le bureau communautaire valide la résidence artistique du peintre Laurent PROUX pour l'année 2024, d'acter la rémunération de cette résidence à hauteur de 3000 euros TTC y compris des frais d'hébergement et la prise en charge par la collectivité des frais d'hébergement à hauteur de 1500 euros TTC maximum et d'autoriser la présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération **[Résultat des votes 12 pour, 0 contre, 1 abstention (Jean Louis Millet)]**.

6. PATRIMOINE

6.1. ASF : Réfection étanchéité de la toiture terrasse

Considérant la nécessité d'engager des travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse de l'Atelier de Savoir-Faire, une consultation a été lancée le 23 février 2024. L'offre reçue a fait l'objet d'un avis favorable de la part de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie le mercredi 24 avril 2024.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré entérine le choix de la CAO, décide de retenir pour le lot n°2 « Etanchéité » PARISOT PROJET pour un montant 120.836,97€ HT soit 145.004,36€ TTC et autorise la Présidente à engager les travaux et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la Présidente lève la séance à 21h30.

Isabelle HEURTIER
Présidente



Roland FRÉZIER
Secrétaire

